



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 23 mars 2017

DELIBERATION N° 35/ 3/2017 : CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 17 mars 2017.

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Jean-François GARRIGUES, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Jean-Martial DEJEAN à Danielle AMOUROUX, Philippe FRANCOIS à Laurence PAGES, Pierre-Antoine LEVI à Annie GUILLOT, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 2

Messieurs, Alain CRIVELLA, Michel WEILL.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

Monsieur Claude VIGOUROUX donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours ;
Vu la CAP du 06 décembre 2016 du Centre de Gestion du Tarn et Garonne ;
Madame la Présidente du Grand Montauban Communauté d'Agglomération informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre de l'évolution statutaire de la carrière des agents, vu la liste d'aptitude de la promotion interne au grade d'Ingénieur en date du 06 décembre 2016 établie par le centre de Gestion du Tarn et Garonne et compte tenu des fonctions occupées par l'agent, il convient de créer un poste d'Ingénieur à temps complet.

Direction Voiries et Déplacements doux.
Responsable du bureau d'études et travaux neufs

Missions :

- Gestion du budget annuel d'investissement
- Suivi financier
- Montage de programme et planification d'opérations
- Etudes et travaux en régie
- Sous-traitance marchés de maîtrise d'œuvre
- Etablissement des DCE
- Suivi des travaux
- Gestion du risque d'inondation sur le territoire
- Encadrement d'une équipe
- Interface avec les riverains et usagers
- Suivi des réunions publiques

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 15 mars 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver la création d'un poste d'Ingénieur tel que présenté ci-dessus.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la création d'un poste d'Ingénieur tel que présenté ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

2 8 MARS 2017

De sa publication le :

2 8 MARS 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 24 mars 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

